



APPEL A PROJETS

pour une proposition artistique entièrement montée à l'occasion de la Nuit Européenne des Musées 2022 au Quai des Savoirs et au Muséum de Toulouse

A l'occasion de l'édition 2022 de la Nuit Européenne des Musées, le Quai des Savoirs et le Muséum de Toulouse, deux établissements de la Direction de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Toulouse Métropole, souhaitent proposer aux publics de la métropole toulousaine un rendez-vous culturel visant à faire découvrir leurs expositions sous un angle artistique et festif. La Nuit Européenne des Musées est un événement populaire de grande fréquentation où les arts vivants sont invités à apporter un autre regard sur les expositions. A l'intérieur et à l'extérieur du Quai des Savoirs et du Muséum de Toulouse, il s'agira de surprendre et d'émerveiller les visiteurs.

Collaborant autour de cet événement, les deux établissements, situés 39 et 35 allées Jules Guesde à Toulouse, souhaitent également favoriser la circulation du public en extérieur et à proximité des établissements, facilitant la visite de l'un puis de l'autre lieu, permettant de faire vivre auprès des publics le "quartier des sciences".

Afin de préparer et d'organiser cette grande manifestation, le Quai des Savoirs et le Muséum de Toulouse lancent un appel à projets pour la direction artistique d'une proposition artistique entièrement montée, conçue et mise en œuvre pour la Nuit Européenne des Musées dont la date prévisionnelle est le samedi 14 mai 2022 de 19h à 1h.

Article 1 - Prestations attendues

Le ou la directeur(-trice) artistique aura la charge de :

1- proposer une programmation artistique dans le domaine des arts vivants (performances chorégraphiques, circassiennes, entresorts, mise en lumière, musique...) en lien avec la thématique des expositions de chaque établissement, dans les différents espaces ouverts durant l'événement selon le détail ci dessous :

Thématiques des expositions:

- Quai des Savoirs : esprit critique
- Muséum de Toulouse : lien Homme - Nature & sciences participatives.

Espaces à exploiter

- Quai des Savoirs : Grande salle d'exposition (exposition Esprit Critique) + utilisation de l'agora pour petites formes artistiques + exploitation de l'exposition + allée Matilda (extérieur), Hall d'accueil, Hall des manips, couloir interpatio, Quai des Petits, Patio ;
- Muséum de Toulouse : Grand Carré (hall d'accueil), Exposition permanente rdc + 1er étage, Jardin botanique, Allée des Justes de la nation (extérieur).

Des plans des différents espaces à exploiter pourront être fournis sur demande.

2 - piloter, coordonner, préparer, mettre en œuvre et gérer l'ensemble de l'opération artistique et technique dans tous les domaines nécessaires à sa réalisation, depuis la conception de l'événement jusqu'au démontage, en lien avec les responsables de la programmation des établissements et le régisseur général des lieux, à travers l'accomplissement des missions suivantes :

- embauche, coordination et gestion et rémunération du personnel (artistes et techniciens) nécessaire à la réalisation de la proposition artistique ;
- visites de repérage sur sites ;
- plan d'implantation, plan de feu ;
- retroplanning ;
- réunions avec les responsables de la programmation et le régisseur général ;
- éléments de communication ;
- coordination et présence pendant l'ensemble des phases de montage, de répétitions, d'exploitation, de démontage et de rangement ;
- vérification de la conformité des prestataires (attestation de bon montage, PV feu et autres documents pour la commission de sécurité). Sollicitation des organismes de contrôle en tant que de besoin.

Cette prestation globale pourra être assumée par une structure, ou plusieurs structures, sous le pilotage du (de la) directeur (-trice) artistique retenu(e) au terme de cet appel à projets.

Le (la) directeur (-trice) artistique sera l'interlocuteur unique du Quai des Savoirs et du Muséum de Toulouse, que ce soit auprès des responsables et des chargées de la programmation, pour tous les aspects de contenus artistiques. Les questions techniques et sécuritaires, et les engagements financiers techniques seront présentés au régisseur général du Quai des savoirs et du Muséum de Toulouse et validées ou ajustées si nécessaire avec celui-ci.

Article 2 - Budget de l'opération

A titre d'information, le budget maximum affecté à l'opération est de 15000 € TTC pour le Quai des Savoirs et de 8000 € TTC pour le Muséum de Toulouse , soit 23 000 € TTC au total.

Article 3 - Modalités de candidatures

Les structures intéressées devront fournir une note d'intention (2 pages maximum) ainsi qu'un devis estimatif précisant :

- la direction artistique
- les prestations artistiques ;
- le transport ;
- l'hébergement ;
- la location de matériel ;
- les dépenses techniques.

Des références peuvent également être jointes au dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être adressé au plus tard le mardi 30 novembre 2021 à minuit, aux adresses électroniques suivantes :

alice.vatant@toulouse-metropole.fr

francoise.vissac@toulouse-metropole.fr

Article 4 - Modalités de sélection des candidatures

Les candidatures complètes reçues dans les délais indiqués seront analysés en fonction de l'adéquation de la prestation à la programmation culturelle, de la qualité de l'offre et du coût total de l'opération.

Article 5 - Contractualisation avec le prestataire retenu

A l'issue du choix effectué par les établissements, un contrat sera établi entre Toulouse Métropole et le prestataire retenu. La forme juridique de ce contrat sera précisée en fonction de la proposition retenue (contrat de prestation artistique, contrat de cession de droit d'exploitation ou autre). A cette occasion, le prestataire devra garantir Toulouse Métropole de disposer de toutes les assurances, habilitations et autorisations nécessaires, y compris en matière de droits d'auteur.

Article 5 - Planning prévisionnel

- décembre : validation du choix du directeur artistique et rencontre préparatoire avec les responsables de la programmation et le régisseur général du Quai des Savoirs et du Muséum
- début janvier 2022 : réunion de présentation des propositions de programmation aux établissements
- début février 2022 : validation de la programmation et des éléments techniques ;
- fin février remise des éléments de communication ;
- du 9 mai 2022 au 14 mai 2022 : montage et répétitions (répétitions hors horaires d'ouverture des établissements soit le lundi tout la journée après 18h00 et en semaine) ;
- le 14 mai 2022 : exploitation 19h00 à 01h le lendemain matin ;
- le 15 mai 2022 à partir de 01h, démontage et remise en état ;
- le 16 mai 2022: récupération du matériel.

Article 6 - Conséquences en cas de crise sanitaire

En cas de crise sanitaire, les Parties devront respecter les mesures nationales, préfectorales et municipales éventuelles en vigueur à la date de l'événement.